

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-46
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 juin 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 28 juin 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Délibérations
2023-46 à 2023-48/
2023-52 à 2023-55/
2023-58 à 2023-60/
2023-62/
2023-64 à 2023-66/
2023-68 à 2023-78

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 25

Nbre de suffrages exprimés : 30

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Excusés : MM. MMES Bernard COQU. Dominique DANGEL. Claude STIQUEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

Absents : Valère NEDEY. Mme Nadine MERCIER.

Pouvoirs :

Bernard COQU	pouvoir à	Philippe GAUTIER
Dominique DANGEL	pouvoir à	Denis NEDEZ
Pierre MOSSINA	pouvoir à	Claude-Françoise SAUMIER
Stéphanie BOURQUIN	pouvoir à	Saniye AKDEMIR
Jean-François HEIL	pouvoir à	Omar RABEL

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 22 juin 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie HUGONOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des délibérations n°2023-46**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle que Le C.C.A.S. est un Établissement Public Administratif administré par un Conseil d'Administration composé à parité de conseillers municipaux élus au sein du conseil municipal et de personnes qualifiées nommées par arrêté du Président Maire de la Commune.

Ses compétences sont précisées par le Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.).

L'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles définit officiellement une des missions essentielles du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) qui est « d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ». Aujourd'hui, le C.C.A.S. n'est plus seulement un organisme d'aide et d'assistance, mais devient une institution active qui coordonne une dynamique nouvelle de prévention et de développement social local.

Au regard de la subvention qui lui est attribuée annuellement, il appartient au CCAS de rendre compte à la Ville, par la présentation d'un rapport annuel, de son activité.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **PREND ACTE** du rapport d'activité 2022 du CCAS,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

CM DU 28 JUIL 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230704-2023-46-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230704-2023-46-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Valentigney



Accusé de réception en préfecture
025-212503014-20220704-2022_14-DP
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Établissement Public Administratif
géré par le Conseil d'Administration



829 807,19 € de dépenses de fonctionnement
dont 486 011, 45 € de dépenses de personnel

En 2021 : 827 880, 41 € de dépenses de fonctionnement
dont 448 774, 66 € de dépenses de personnel



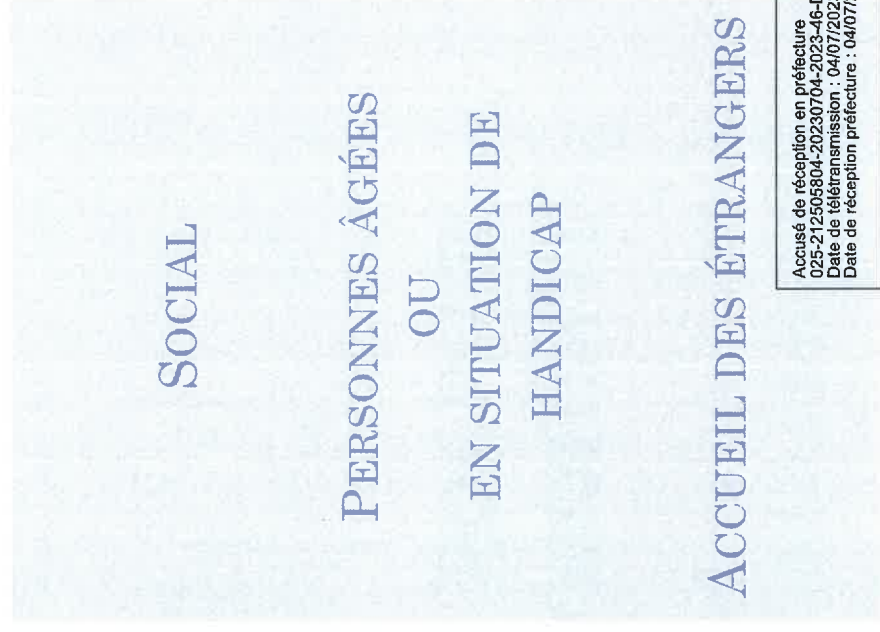
L'accueil au CCAS

10 695 accueils en 2022 dont :
- 3 400 accueils physiques et
- 7 295 accueils téléphoniques

A noter : Depuis 2022,
ouverture du CCAS jusqu'à 18 h :
- 2 personnes accueillies
physiquement et 44 par téléphone
après 17 h 15

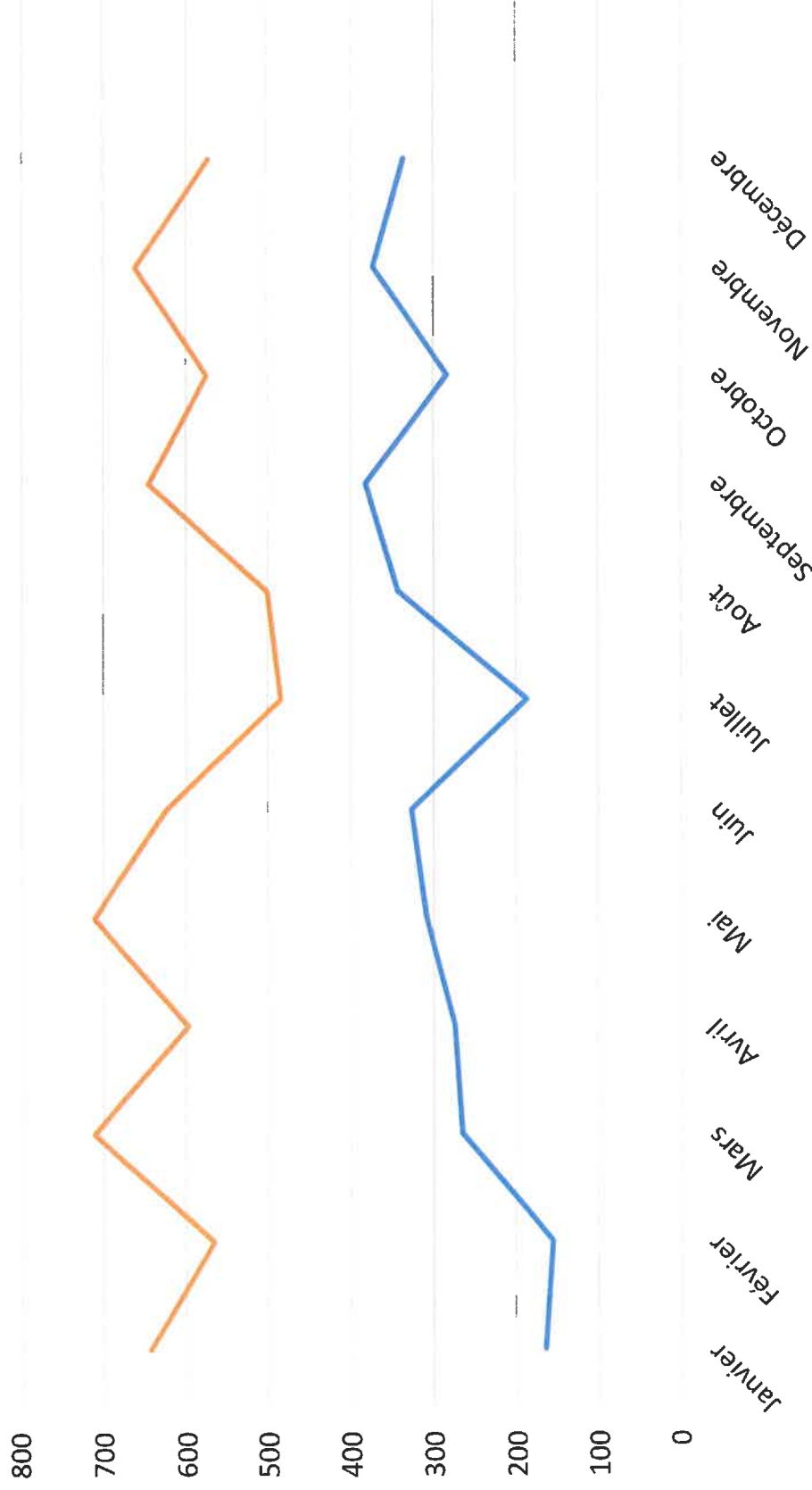


Le C.C.A.S. poursuit ses missions
d'accompagnement des populations
dans 3 domaines :

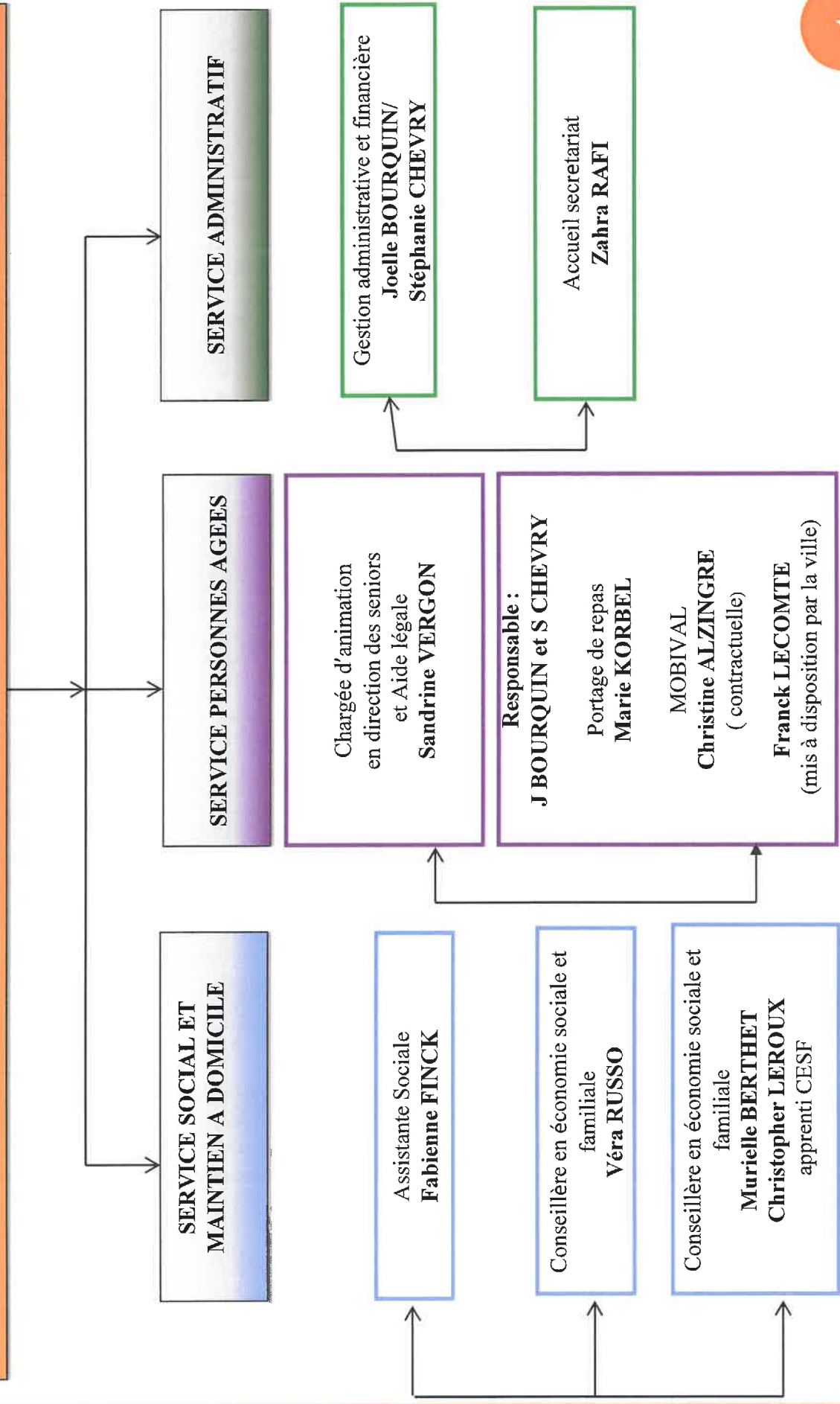


CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REPARTITION ANNUELLE DE L'ACCUEIL PHYSIQUE ET TELEPHONIQUE EN 2022

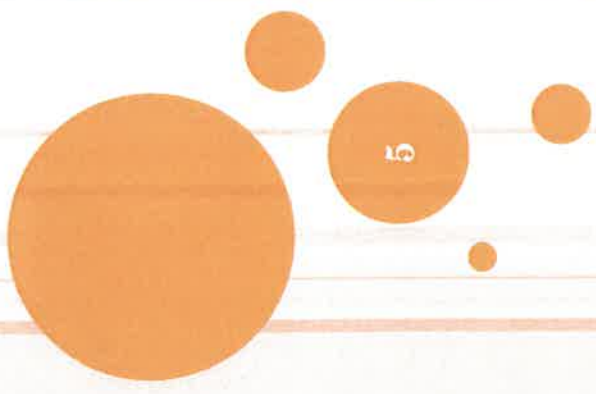


CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Directrice : Valérie GAZEAX



Répartition par filière des agents du CCAS

Filière	Administrative	Sanitaire et sociale	Technique	Autres
Cat. A	1 agent	3 agents		1 agent contractuel
Cat. B	2 agents			1 agent mutualisé avec la ville
Cat. C	1 agent depuis octobre		2 agents	1 agent Centre de Gestion (rempl maternité) 1 apprenti CESH jusqu'en octobre



Plan Action
Personnalisé.
Participation
sur frais portage
de repas.
2 498, 79 €

Subventions
ETAT
40 000 € (PRE)

Emploi d'avenir
et PEC-CAE
1 686, 56 €

Subventions
et
participations
perçues par le
C.C.A.S.
562 120, 37 €
- 16 813, 63 €

Instruction du
R.S.A
26 280 €

Subventions
GIE IMPA et
Région BFC
6 000 € + 2 000 €

Concessions
cimetière
5 656, 02 €

Subvention de
la ville
420 000 € +
58 000 € (PRE)

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

SERVICE SOCIAL – Suivis réguliers



- 1 assistante sociale
- 2 conseillères en économie sociale et familiale
- 1 apprenti CESF depuis septembre

24 717, 72 € (+ 2 857 €) :

- Chèques services
- Paiement factures
- Colis alimentaires
- Tickets de bus



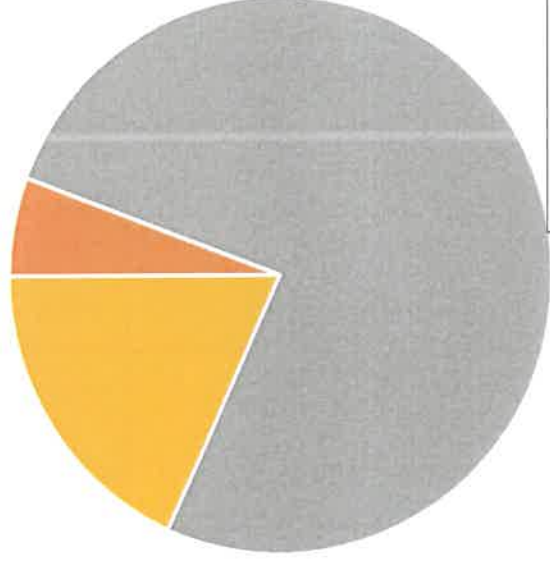
Visites à domicile – Rendez-vous – Entretiens téléphoniques
Instruction des dossiers pour commission secours C.C.A.S. hebdomadaire
Participation C.C.A.P.E.X., C.U.A.L.

Domiciliation de personnes sans domicile fixe
Suivi du Revenu de Solidarité Active
Aides diverses (logement, santé, énergie...)
Aides administratives
Mission de signalement
Conseil budgétaire
Maintien à domicile

560 personnes en suivi
régulier en 2022

1771 :
Nombre total
d'entretiens
(tous types
confondus)

Types d'entretiens



- Ent. Téléphoniques
- Rendement à domicile
- Rendement à domicile

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230704-2023_46-DE
Date de transmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

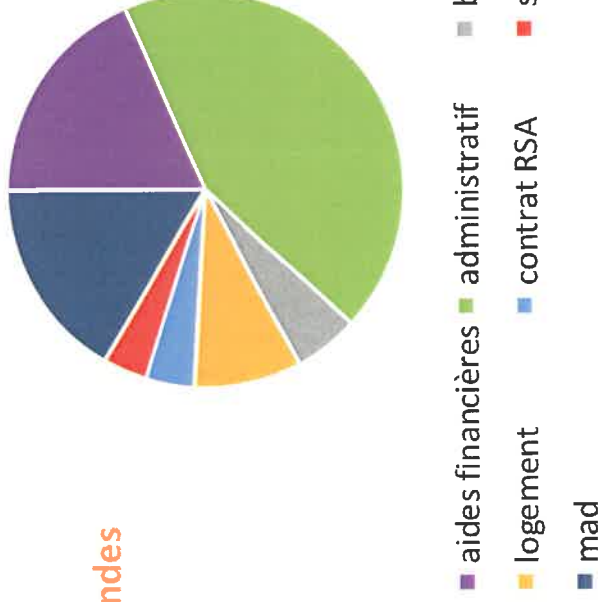
7



**Nombre de
personnes suivies
RSA : 86**

**2 129
demandes**

Nature de la demande



Profil des personnes suivies :

- Isolées sans enfant
- Bénéficiaires d'un minimum social (53%)
- Population vieillissante :
- 72% de plus de 50 ans et
- 29% de plus de 70 ans
- Seulement 13% de moins de 30 ans
- Population sans ressources : 8% (+ 4 points)

**CCAS : 35% de
personnes à la retraite
parmi le public type du
CCAS**

A retenir :

- Nette augmentation de l'aide pour les démarches administratives
- Stabilisation en matière de maintien à domicile après une forte hausse les années passées
- Augmentation des aides financières : de nombreuses personnes se sont retrouvées avec de faibles voir sans ressources

1^{er} Forum de l'emploi en chiffres



348 visiteurs :

- 40% de 16/25 ans
- 24% de + de 50 ans
- 27% issus de Valentigney
- 20% issus de Montbéliard
- 10% issus d'Audincourt

30 entreprises et partenaires de l'emploi présents

- 15 entretiens par entreprise (en moyenne)
- 2 personnes recrutées sur poste à long terme
- Plusieurs jobs été



**Organisé avec les partenaires
emploi du CCAS et les jeunes
de l'Asea**



SERVICE SOCIAL – Nouveau public



242 personnes reçues en rendez-vous

38 personnes vues à domicile

33 entretiens téléphoniques

49 demandes concernent des démarches administratives.

- 18% : constitution de dossiers MDPH

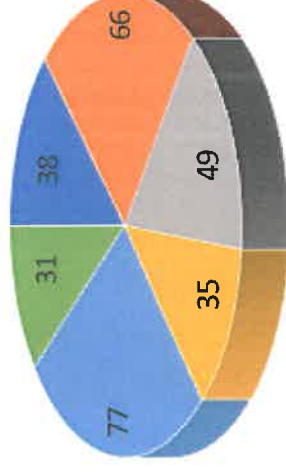
- 34% : constitution de dossiers de retraite

Le CCAS est plus que jamais un accueil de proximité et le premier contact pour l'accès aux droits, mis à mal avec la dématérialisation (délocalisation de la CARSAT, CAF, CPAM...)

Le maintien à domicile constitue la plus importante demande d'aide (77) mais il se stabilise en 2022

313 personnes reçues en 2022

Motif des demandes



- Informations diverses
- Aides financières
- Dem. Administratives
- Logement
- Maintien à domicile
- Domiciliation

**Fréquence du nouveau public par mois :
26 personnes « non connues » du CCAS reçues par mois, en moyenne contre 29,25 en 2021**

20 demandes d'aides financières en plus par rapport à 2021 dont plus de la moitié sont des aides alimentaires financées par le CCAS.

10



**1 725 personnes
de 70 ans et plus
Soit 15,58% de la
population
boroillotte**

PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP



○ Maintien à domicile

- Portage de repas à domicile
- Accompagnement à la mobilité
- Animations séniors
- Placement en E.H.P.A.D. ou foyer de vie



Thé dansant gourmand

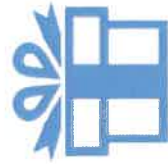
- 154 personnes le vendredi
- 111 personnes le samedi

21 716 repas à domicile

25 383 en 2020 (Covid)



○ Cadeaux de Noel et anniversaires



1274 cadeaux de Noel distribués par les élus lors du thé dansant ou livrés à domicile

**146 anniversaires
souhaités
(90 ans et plus)**



PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

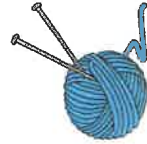
o Activités/Animations



Activité Yoga sur chaise
Mardi matin, salle Jules Carrez
15 inscrits
Tarifs : 90 € pour les Boroillots
105 € pour les extérieurs
Nouveauté : *mise en place d'une séance supplémentaire*



Vacances seniors dans les Landes
Du 18 au 25 juin 2022
57 participants dont 12 de Mathay
25 personnes ont bénéficié de l'aide de 160 € de l'ANCV



Atelier tricot, le jeudi après-midi au Centre Belon
16 participantes



Réalisation par les membres du
Club tricot de 2 cœurs qui ont
accueilli le public de la Mairie et
du CCAS durant la période
« Octobre Rose »

12

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230704-2023-46-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

NOUVELLE ACTIVITE

ART FLORAL

- ▶ Mis en place en février 2022, cet atelier a rapidement trouvé son public.
- ▶ Il a lieu 5 fois par an, selon un planning fixé par l'intervenante, le mercredi de 14 h à 16 h
- ▶ Il est animé par Fabienne SIMON, fleuriste de métier

VALENTIGNEY

Un atelier d'art floral est proposé aux seniors

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Valentigney propose une nouvelle activité aux seniors de 55 ans et plus, la priorité étant donnée aux Boroillots.

Tous les deux mois, ils sont une douzaine à se donner rendez-vous au centre Be- lon. Fabienne Simon, fleuriste, partage avec les participants son plaisir de créer et son savoir-faire. Les compositions florales réalisées dans des vases, des bols, des pa- niers... avec des fleurs, des feuilles ou d'autres maté- riaux végétaux s'adaptent aux saisons ou aux festivités du moment. Le premier ren-



Fabienne Simon donne de précieux conseils pendant l'atelier art floral proposé par le CCAS de Valentigney.

dez-vous a eu lieu mercredi, pour le 6 avril, le 15 juin, le 5 octobre et le 7 décembre.

13 participantes
À chaque
atelier



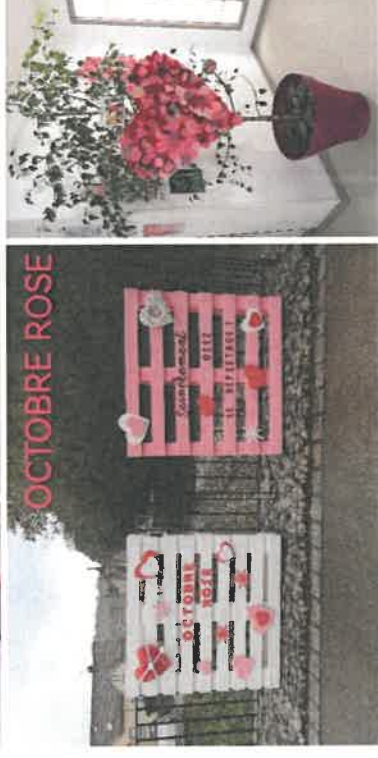
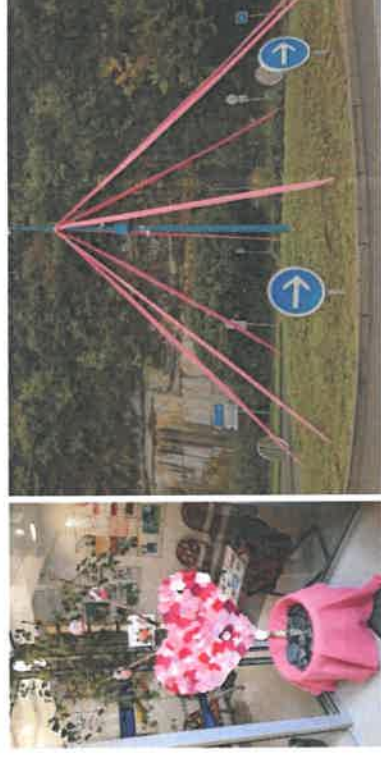
Préparé et relu par le service de l'évaluation en préfecture
025-212505804-20230704-2023-46-DE
Date de télétransmission : 04/07/2023
Date de réception préfecture : 04/07/2023

OCTOBRE ROSE

LA MARCHÉ ROSE

- ▶ Au départ de la place de la République
- ▶ Arrivée devant le collège des Bruyères
- ▶ En partenariat avec l'association sportive du collège des Bruyères

150 participants



PERSONNES AGEES OU EN SITUATION DE HANDICAP

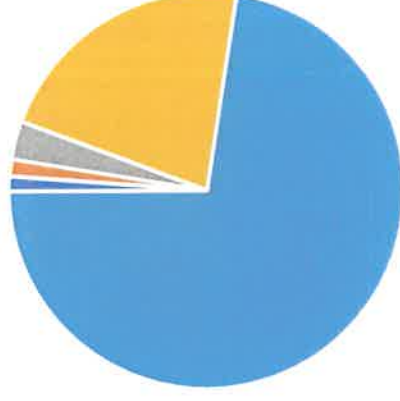
Téléassistance

Le CCAS a un partenariat avec Tavie Télé assistance

49 personnes bénéficient de la téléassistance en 2022



Nature des déclenchements



■ chute ■ convivialité ■ essai ■ fausse manœuvre ■ technique

Sur 31 chutes, 19 interventions des secours.
Pour les autres alertes, les proches sont intervenus
Délai moyen de décrochage des interphonies : 33 secondes

o Service de mobilité à la personne

1233 déplacements

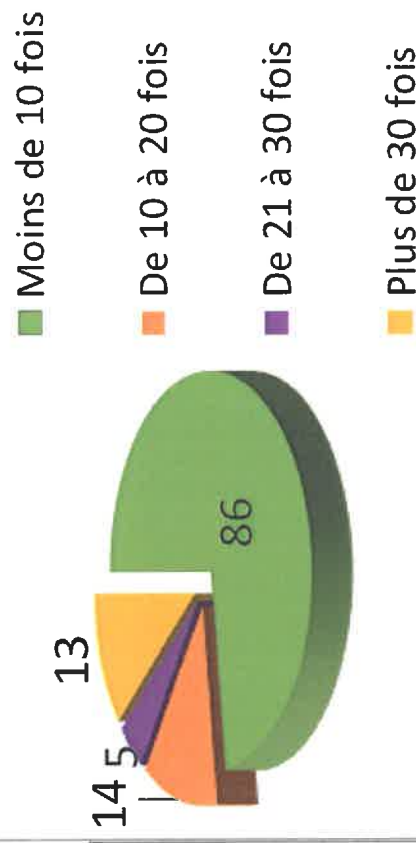
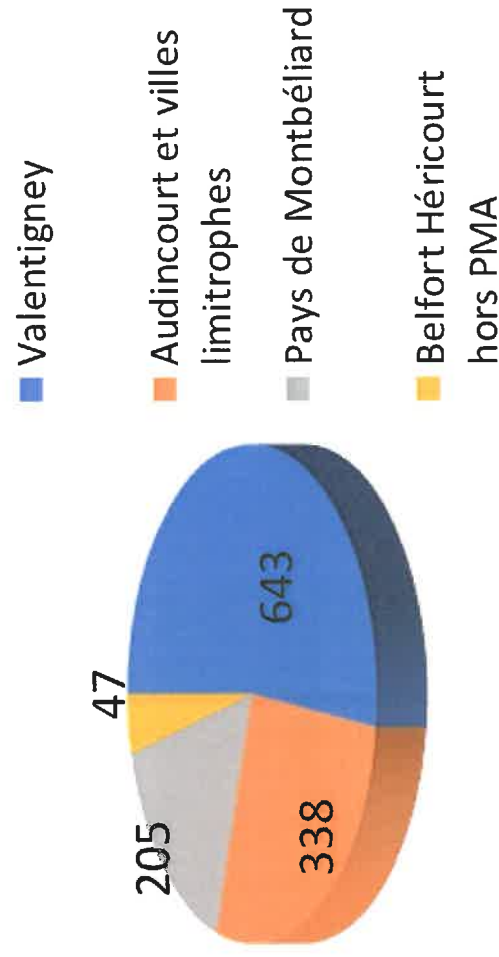
119 personnes ont été transportées dont :

- 101 femmes
- 18 hommes

Les recettes de l'année 2022 sont de 5 373,50 €

o UTILISATION DU SERVICE MOBIVAL

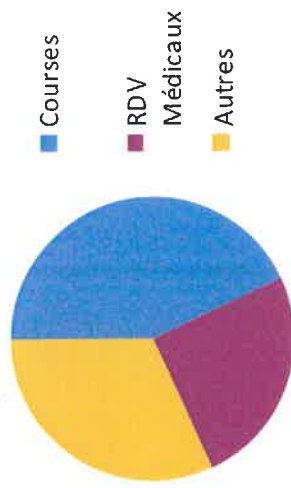
o NOMBRE DE TRANSPORTS PAR ZONE



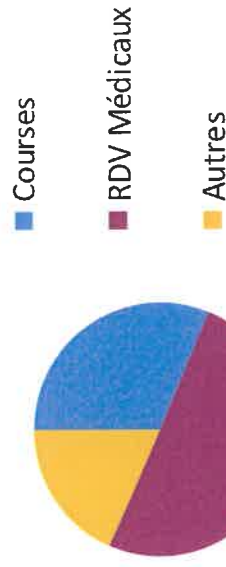
16

o Service de mobilité à la personne

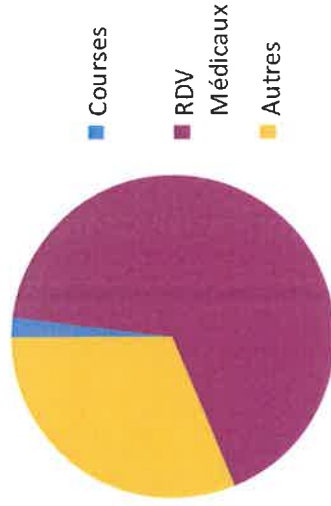
Valentigney



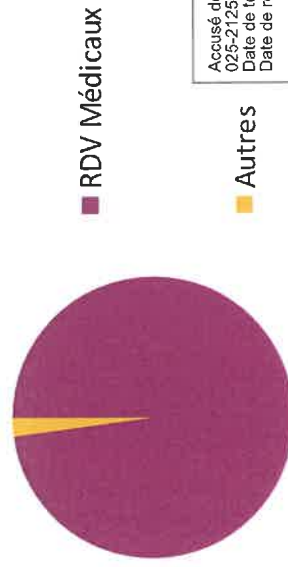
Audincourt et villes limitrophes

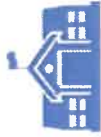


Pays de Montbéliard

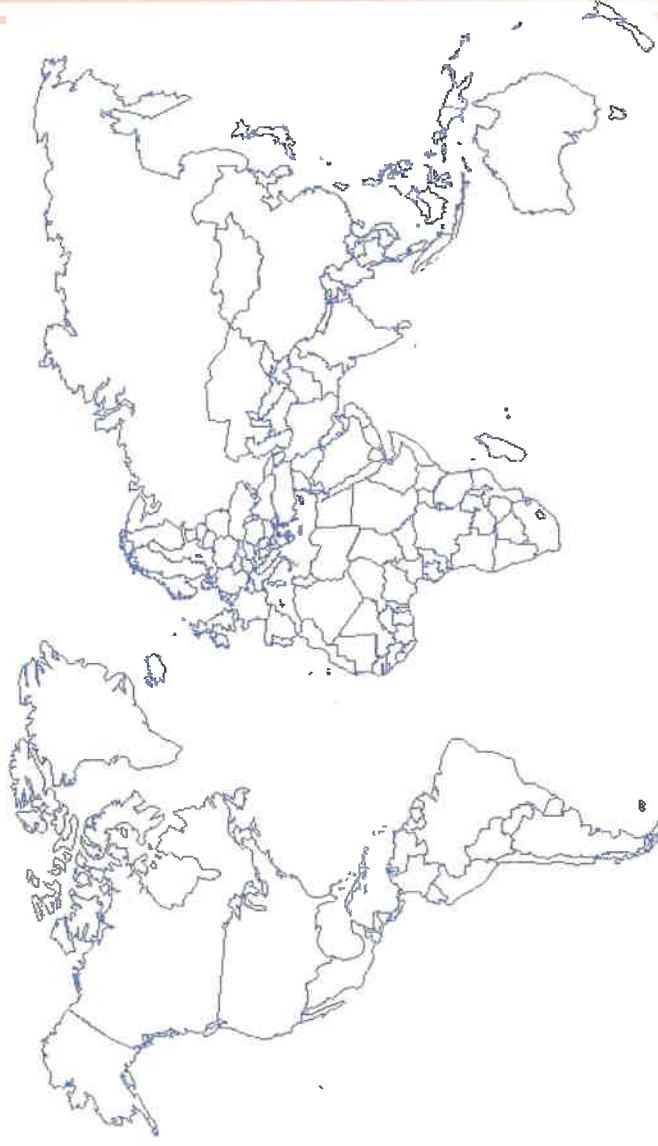


Belfort- Trévenans - Héricourt





ACCUEIL DES ÉTRANGERS



Qu'est-ce qu'une attestation d'accueil ?

Un étranger qui souhaite venir en France pour un séjour touristique de moins de 3 mois doit présenter un justificatif d'hébergement établi par la personne qui l'accueillera à son domicile durant son séjour.

37 attestations d'accueil sans réponses, 3 délivrées, 4 refusées

